DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 décembre 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GINDRE, (représentée par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD).

Membres excusés : (4) M. BARRON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 13 décembre 2011

Délibération n° : 71-2011
Objet : Admission de créances en non valeur

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇨ Budget principal :

- Résidence Abrioux	:	223,99 €
- Repas à Domicile Livraison	:	181,77 €
- Direction Générale	:	400,53 €
- Résidence Viardot	:	234,00 €
TOTAL	**:**	**1 040,29 €**

⇨ Budgets annexes :

- Résidence Les Bégonias	:	0,01 €
- Service Actions Tutélaires	:	85,54 €
TOTAL GENERAL	**:**	**1 125,84 €**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
23 DEC. 2011

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE DIJON

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 21 DEC. 2011